

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Hangest-en-Santerre sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, M. MERCIER Sylvain suppléant de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. BOUCHER Michel de M. VERONT Fabrice, Mme RIQUIER Ludivine de Mme TESTART Laëtitia, Mme COLOMBEL Aurélie de M. PARENTY Vincent, M. NOCHEZ Didier de M. MEGLINKY Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, VERONT Fabrice, LECONTE Yves-Robert, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MEGLINKY Philippe, CLEMENT Dominique

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 44  
· dont suppléé : 1

Membres représentés : 8

Votants : 52

Date de la convocation  
20 janvier 2023

Secrétaire de séance :  
Mme DOUAY Sonia

**OBJET : Bassins versants Mailly Ainal – Travaux lutte contre le ruissellement – érosion – Demandes de subventions**

### **Rapport de M. Francis Mourier, Vice-Président Eau Assainissement GEMAPi**

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 21 janvier 2021 confiant à la Chambre d'Agriculture de la Somme la réalisation de l'étude « Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols Sous Bassin Versant de Mailly Raineval et Ainal » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022 entérinant le lancement de la phase 2 de l'étude ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 janvier 2023 ;

Considérant les dépenses prévisionnelles par bassin versant issus du rapport de phase 1 ;

Considérant que ces dépenses prévisionnelles au titre des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, peuvent faire l'objet de financement par l'Etat et autres financeurs publics :

Dépenses Prévisionnelles	Montants prévisionnels
AMo pôle érosion	5 592 € net
Prestataire Chambre d'Agriculture 80	35 343 € HT
Enquête publique	10 000€ HT
Investissement BV Mailly-Raineval et BV Ainval	658 380 € HT (411 617 € HT +246 763 € HT)
<b>TOTAL</b>	<b>709 315€ HT</b>

Subventions potentielles	Montants prévisionnels
DSIL (35% travaux investissement)	230 433 €
AEAP 40 %	283 754 €
<b>TOTAL</b>	<b>514 187 € HT</b>
Reste à charge prévisionnel CCALN	195 128 € HT

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Entérine le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- Autorise le Président à solliciter les financeurs (Etat au titre de la DSIL, Agence de l'Eau Artois Picardie) dans les proportions figurant ci-dessus,
- Autorise le cas échéant, le Président à saisir les éventuels autres dispositifs de financement (Fonds Vert par exemple...) et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement GEMAPI à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré, le 26 janvier 2023  
à HANGEST EN SANTERRE**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le ...30/01/2023

Affiché le ...31/01/2023

Le Président

Alain DOVERGNE

